

Aides pour la rénovation énergétique 2024

Rénovation d'ampleur - Parcours accompagné



CONDITIONS APPLICABLES AU 1^{ER} AVRIL 2024

Pré-requis indispensable

> La réalisation d'un audit énergétique.

Calcul des aides

Un pourcentage du coût des travaux, selon :

- > le niveau de revenus
- > le nombre de classes gagnées.

Conditions

- 1) Saut de 2 classes DPE minimum
- 2) Combinaisons de travaux avec 2 gestes d'isolation obligatoires
- 3) Interdiction de garder un système de chauffage fonctionnant au fioul ou charbon
- 4) Un suivi "Mon Accompagnateur Renov" est obligatoire pour le client utilisateur.

Versement des aides et avance de fonds

- > L'Anah pilote le versement de la prime regroupant MaPrimeRénov' et les CEE.
- > Financement jusqu'à 90 % du montant HT des travaux.

Gain DPE, saut de :	Plafond des dépenses éligibles	Aide maximale			
		Pour les foyers très modestes	Pour les foyers modestes	Pour les foyers intermédiaires	Pour les foyers les plus aisés
2 classes	40 000 € (HT)	80 % (HT)	60 % (HT)	45 % (HT)	30 % (HT)
3 classes	55 000 € (HT)			50 % (HT)	35 % (HT) ⁽¹⁾
4 classes ou +	70 000 € (HT)				
Bonification "Sortie de passoire énergétique (F ou G)"		+10 %			
Prise en charge "Mon accompagnateur Renov"		100 %	80 %	60 %	20 %
Reste à charge minimum / € TTC (après cumul de toutes les aides publiques et privées, et après remise des entreprises)		0 %	20 %	40 %	60 %

(1) Montant capé à 40 % TTC si sortie de passoire énergétique.

Les solutions de pompes à chaleur air/air, air/eau, chauffe-eau thermodynamiques et de ventilation double flux sont éligibles à ce parcours.

Liens utiles

MaPrimeRénov' parcours accompagné	https://france-renov.gouv.fr/aides/maprimerenov-parcours-accompagne
Barème des revenus	https://france-renov.gouv.fr/bareme
Trouver un conseiller France Renov'	https://france-renov.gouv.fr/preparer-projet/trouver-conseiller
Annuaire Mon Accompagnateur Renov'	https://france-renov.gouv.fr/annuaires-professionnels/mon-accompagnateur-renov

Se faire conseiller et accompagner sur son projet

Le gouvernement a mis en place le **réseau France Renov'**, un nouveau service public de conseils gratuit qui guide le particulier dans son projet de rénovation énergétique afin de lui expliquer l'ensemble des aides existantes et l'orienter dans son projet. Plus d'informations sur : france-renov.gouv.fr

Un conseiller France Renov' est disponible au **0 808 800 700**

